



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le règlement « **RÈGLEMENT NUMÉRO 425-2017 DÉCRÉTANT UNE QUOTE-PART AUX MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 2017 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ DESSERVANT LE TERRITOIRE DE LA MRC DE JOLIETTE** » a été adopté le 24 janvier 2017.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 27^e jour de janvier deux mille dix-sept.



Jacques Bussi eres, directeur g en eral et secr etaire-tr esorier



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le règlement « **RÈGLEMENT NUMÉRO 424-2017 DÉCRÉTANT UNE QUOTE-PART AUX MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 2017 POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES** » a été adopté le 24 janvier 2017.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 27^e jour de janvier deux mille dix-sept.



Jacques Bussi eres, directeur g en eral et secr etaire-tr esorier